

**ORANO CHIMIE-ENRICHISSEMENT**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2024)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**KPMG SA**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2024)**

A l'associé unique  
**ORANO CHIMIE-ENRICHISSEMENT**  
125 Avenue de Paris  
92320 Châtillon

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Orano Chimie-Enrichissement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Estimations comptables

- Le paragraphe 2.1 « Evaluation des actifs corporels et incorporels » de l'annexe décrit les règles et méthodes comptables relatives aux tests de perte de valeur qui peuvent être effectués par la société en cas d'identification d'un indice de perte de valeur sur un actif ou ensemble d'actifs. Nous avons apprécié les données sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction, ainsi que les procédures concourant à l'approbation de ces estimations. Nous avons également vérifié l'exactitude des calculs effectués par la société et apprécié le caractère raisonnable de ces estimations.

- Le paragraphe 2.2.1 « Titres de participations et comptes rattachés » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Nous avons apprécié les méthodes de valorisation retenues par votre société, comparé les données utilisées avec les données comptables des filiales et apprécié la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles des entités concernées. Nous avons également vérifié le caractère approprié de l'information donnée à ce titre dans l'annexe aux comptes annuels.

- Les principes et méthodes comptables relatifs aux avantages au personnel sont décrits dans les notes 2.7.1 et 5.10.1 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes utilisées et apprécié la cohérence des hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation de cette provision.

- L'évaluation des provisions de fin de cycle et des provisions pour travaux restant à effectuer a été réalisée suivant les modalités décrites dans les notes 2.7.2, 2.7.3, 5.10.2 et 5.10.3 de l'annexe aux états financiers.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des processus d'évaluation des provisions, des contrôles mis en place et des principes de gouvernance associés ;
- apprécier la cohérence dans le temps des modèles d'estimation des provisions utilisés ;
- apprécier la cohérence et le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour estimer les dépenses futures et leur échelonnement dans le temps ;
- apprécier les processus de mesure et de validation des quantités de déchets et rebuts issus de l'exploitation ;
- apprécier les méthodologies de détermination des taux d'actualisation et d'inflation retenus et leur traduction comptable ;
- revoir la classification des différentes natures de déchets en fonction de l'interprétation de la Société des dispositions réglementaires actuelles ; vérifier que les notes de l'annexe présentent une information appropriée y compris sur le niveau de jugement et d'incertitudes inhérents à l'évaluation de cette catégorie de passifs.

Le financement des opérations de fin de cycle est assuré par la constitution d'actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle. Les objectifs de gestion et les principes d'évaluation de ces actifs sont décrits dans les notes 2.2.2, 2.2.3 et 5.3.2 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes retenues et l'évaluation des provisions pour dépréciation des actifs financiers de couverture.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 27 février 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG SA

*Pierre MARTY*

 Jérémie LERONDEAU

Pierre Marty

Jérémie Lerondeau



# Orano Chimie-Enrichissement

## COMPTES SOCIAUX

Exercice clos le 31 décembre 2024

(Exercice d'une durée de 12 mois)

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart d'une unité au niveau des totaux ou des variations.

<b>BILAN</b> .....	4
<b>COMPTE DE RESULTAT</b> .....	6
<b>1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE, ESTIMATIONS et JUGEMENTS</b> .....	8
1.1. Evènements marquants de l'exercice .....	8
1.2. Estimations et jugements .....	9
<b>2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES</b> .....	9
2.1. Evaluation des actifs corporels et incorporels .....	10
2.2. Immobilisations financières .....	13
2.3. Stocks et en-cours .....	13
2.4. Créances et dettes .....	12
2.5. Instruments financiers .....	13
2.6. Comptes courants financiers .....	14
2.7. Provisions pour risques et charges .....	14
2.8. Avances et acomptes sur commande reçues .....	18
2.9. Résultat exceptionnel .....	18
2.10. Informations fiscales .....	18
2.11. Informations société tête de Groupe .....	18
<b>3. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES</b> .....	18
<b>4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b> .....	18
<b>5. NOTES SUR LE BILAN</b> .....	19
5.1. Valeurs brutes des Immobilisations incorporelles et corporelles .....	19
5.2. Amortissements & dépréciations des Immobilisations incorporelles et corporelles .....	20
5.3. Immobilisations financières .....	21

5.4.	Dépréciations des immobilisations financières .....	25
5.5.	Stocks .....	26
5.6.	Etat des créances .....	27
5.7.	Produits à recevoir .....	28
5.8.	Composition du capital .....	29
5.9.	Capitaux propres .....	29
5.10.	Provisions pour risques et charges .....	30
5.11.	Etat des dettes .....	36
5.12.	Charges à payer .....	37
<b>6.</b>	<b>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>38</b>
6.1.	Chiffre d'affaires .....	38
6.2.	Charges de personnel .....	38
6.3.	Dotations, reprises d'exploitation et transfert de charges .....	39
6.4.	Résultat financier .....	40
6.5.	Résultat exceptionnel .....	40
6.6.	Impôt sur les bénéfices .....	40
<b>7.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>42</b>
7.1.	Direction de la société .....	42
7.2.	Parties liées .....	42
7.3.	Instruments financiers et exposition aux risques de marché .....	43
7.4.	Engagements hors bilan .....	44
7.5.	Tableau des filiales et participations .....	45

## BILAN ACTIF

En milliers d'euros	Note Annexe	2024			2023
		Brut	Amortissements, provisions	Net	
Capital souscrit non appelé					
<b>Actif immobilisé</b>					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets et droits similaires		40 290	28 115	12 175	12 184
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		21 402	13 736	7 666	9 583
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances & Acomptes sur Immobilisations incorporelles					
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	5.1 & 5.2.	<b>61 692</b>	<b>41 851</b>	<b>19 841</b>	<b>21 767</b>
Terrains		27 586	12 106	15 480	15 593
Constructions		473 187	293 841	179 346	170 678
Installations techniques, matériel et outillage industriel		1 956 856	1 121 560	835 296	750 162
Autres immobilisations corporelles		203 550	129 091	74 459	58 487
Immobilisations en cours		185 357	12 649	172 708	126 029
Avances et acomptes		625		625	433
<b>Total immobilisations corporelles</b>	5.1 & 5.2.	<b>2 847 161</b>	<b>1 569 248</b>	<b>1 277 913</b>	<b>1 121 382</b>
Autres participations		1 204 286	9 469	1 194 817	1 194 669
Créances rattachées à des participations					
Actifs financiers de couverture des OFC		1 444 357		1 444 357	1 428 121
Prêts		2		2	15
Autres immobilisations financières		215 354		215 354	214 886
<b>Total immobilisations financières</b>	5.3.	<b>2 864 000</b>	<b>9 469</b>	<b>2 854 531</b>	<b>2 837 691</b>
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>5 772 852</b>	<b>1 620 568</b>	<b>4 152 285</b>	<b>3 980 840</b>
<b>Actif circulant</b>					
Matières premières et approvisionnements		79 296	28 886	50 410	115 608
En cours de production de biens					
En cours de production de services		592 858	6 315	586 543	610 519
Produits intermédiaires et finis		117 176	5 903	111 274	208 668
Marchandises					
<b>Total stocks et en-cours</b>	5.5.	<b>789 331</b>	<b>41 104</b>	<b>748 226</b>	<b>934 795</b>
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>		<b>43 546</b>		<b>43 546</b>	<b>4 275</b>
Clients et comptes rattachées		109 289	495	108 794	102 485
Autres créances		30 846		30 846	60 722
Capital souscrit et appelé, non versé					
<b>Total créances</b>	5.6.	<b>140 135</b>	<b>495</b>	<b>139 640</b>	<b>163 207</b>
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)					
Disponibilités		22 000		22 000	11 436
<b>Total trésorerie</b>		<b>22 000</b>		<b>22 000</b>	<b>11 436</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>		<b>7 517</b>		<b>7 517</b>	<b>6 805</b>
<b>Total actif circulant</b>		<b>1 002 529</b>	<b>41 600</b>	<b>960 929</b>	<b>1 120 518</b>
Ecarts de conversion actif	6.6.	66 948		66 948	107 435
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>		<b>6 842 329</b>	<b>1 662 167</b>	<b>5 180 162</b>	<b>5 208 792</b>

## BILAN PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2024	2023
<b>Capital social</b>	5.8.	<b>25 802</b>	<b>25 802</b>
Primes d' émission, de fusion, d'apport		75 770	75 770
Réserve légale		2 580	2 580
Réserves statutaires ou contractuelles			
Autres réserves			
Report à nouveau		305 026	375 377
<b>Résultat de l' exercice( bénéfice ou perte)</b>		<b>-132 928</b>	<b>-70 351</b>
Subventions d' investissements		360	306
Provisions réglementées		36 366	25 493
<b>Total capitaux propres</b>	5.9.	<b>312 975</b>	<b>434 977</b>
<b>Autres fonds propres</b>			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées		24	24
<b>Total autres fonds propres</b>		<b>24</b>	<b>24</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques		143 557	230 098
Provisions pour charges		2 720 526	2 628 580
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	5.10.	<b>2 864 083</b>	<b>2 858 679</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			0
Emprunts et dettes financières diverses		1 090 407	994 563
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		263 852	151 358
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		310 421	584 422
Dettes fiscales et sociales		109 321	108 929
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés		18 611	16 447
Autres dettes		152 642	13 511
Instruments financiers		26 508	18 588
Produits constatés d' avance		31 317	27 295
<b>Total dettes</b>	5.11.	<b>2 003 080</b>	<b>1 915 113</b>
Ecart de conversion Passif			
<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>		<b>5 180 162</b>	<b>5 208 792</b>

## COMPTE DE RESULTAT (1/2)

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2024	2023
<b>Produits d'exploitation</b>			
Ventes de marchandises			
Ventes de produits		529 642	236 865
Prestations de services		1 403 959	1 590 932
<b>Chiffre d'affaires (1)</b>	6.1.	<b>1 933 601</b>	<b>1 827 797</b>
Production stockée		-233 029	42 958
Production immobilisée		8 227	8 286
Subventions d'exploitation		1 179	1 330
Reprises sur provisions, amortissements et dépréciations	6.3.	386 942	426 537
Transfert de charges	6.3.	74	453
Autres produits		23 921	58 638
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>2 120 916</b>	<b>2 365 999</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements		531 482	717 022
Variation de stock (matières premières approvisionnements)		-10 446	-40 839
Autres achats et charges externes		1 152 874	1 065 724
Impôts, taxes et versements assimilés		15 704	17 245
Salaires et traitements	6.2.	128 929	122 381
Charges sociales	6.2.	64 636	61 821
Dotations d'exploitation	6.3.	181 540	382 726
Autres charges		26 211	58 106
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>2 090 929</b>	<b>2 384 187</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>29 986</b>	<b>-18 189</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
<b>Produits financiers</b>			
De participations		17 978	100 724
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		6 677	6 731
Autres intérêts et produits assimilés		19 675	17 032
Reprises sur provisions, amortissements et dépréciations		4 697	3 258
Transfert de charges			
Différences positives de change		2 643	4 268
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total des produits financiers</b>		<b>51 670</b>	<b>132 013</b>
<b>Charges financières</b>			
Dotations financières aux amortissements et provisions		43 104	47 781
Intérêts et charges assimilées		187 750	175 966
Différences négatives de change		1 839	2 330
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total des charges financières</b>		<b>232 693</b>	<b>226 077</b>
<b>Résultat financier</b>	6.4.	<b>-181 023</b>	<b>-94 063</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>-151 036</b>	<b>-112 252</b>
<i>(1) dont exportations directes</i>		760 862	595 917

## COMPTE DE RESULTAT (2/2)

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2024	2023
<b>Produits exceptionnels</b>			
sur opérations de gestion		2	
sur opérations en capital		36 134	88 025
Reprises sur provisions, amortissements, dépréciations		2 255	90
Transfert de charges		2 001	
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>40 392</b>	<b>88 115</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>			
sur opérations de gestion		10	8
sur opérations en capital		8 000	34 678
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		13 266	10 401
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>21 276</b>	<b>45 087</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	6.5.	<b>19 116</b>	<b>43 029</b>
Participations des salariés aux fruits de l'entreprise		3 993	2 529
Impôts sur les bénéfices	6.6.	-2 985	-1 402
<b>RESULTAT NET</b>		<b>-132 928</b>	<b>-70 351</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

La présente annexe complète le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de 5 180 162 milliers d'euros, et le compte de résultat qui dégage une perte de -132 928 milliers d'euros. L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Cette annexe comprend :

- Les faits marquants de l'exercice
- Les principes et méthodes comptables
- Les changements de méthodes comptables
- Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice
- Les notes sur le bilan
- Les notes sur le compte de résultat
- Les informations complémentaires

Ces notes et tableaux font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Président en date du 27 février 2025.

### 1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE, ESTIMATIONS et JUGEMENTS

#### 1.1. Évènements marquants de l'exercice

##### 1.1.1. Evolution des prix de marché de la conversion et de l'enrichissement

En 2024, la croissance continue des indicateurs de prix reflète la tension sur les marchés de l'enrichissement et de la conversion depuis le début du conflit russo-ukrainien. Le prix de référence Spot de l'UTS est ainsi passé de 157 USD/UTS à fin 2023 à 192,5 USD/UTS à fin 2024, tandis que le prix Spot de la conversion est passé de 46 USD/kgU à fin 2023 à 96,5 USD/kgU à fin 2024 (moyenne des indicateurs UxC et TradeTech). Selon les mêmes sources, le prix long terme de l'UTS est passé de 151 USD/UTS à fin 2023 à 166 USD/UTS à fin 2024, et le prix long terme de la conversion est passé de 34,3 USD/kgU à fin 2023 à 49,8 USD/kgU à fin 2024.

##### 1.1.2. Dépréciation des installations de la conversion

L'évolution des prix de marché de la conversion a conduit la société à reprendre à la clôture de l'exercice une dépréciation des installations de la conversion pour 91 000 milliers d'euros (Voir note 5.2.1.).

##### 1.1.3. Performance des marchés financiers

La performance des marchés a été porteuse en 2024, +9,4% pour les marchés actions européens, +2,6% pour les obligations de la zone euro. Cependant, en raison de l'instabilité politique suite la dissolution de l'Assemblée nationale en juin, les actions françaises (CAC 40) ont reculé de -2,2% et les obligations de l'état français (OAT 10 ans) ont reculé de -1,6%. Dans ce contexte la performance des actifs dédiés d'Orano Chimie Enrichissement ressort à +6,1% sur l'année.

## 1.2. Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, la société doit procéder à des estimations, faire des hypothèses et recourir à des jugements qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs ou de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. La société revoit ses estimations et jugements de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants qui seront comptabilisés dans les états financiers pourraient différer des estimations actuelles, notamment dans les domaines suivants :

- Les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de perte de valeur des actifs corporels et incorporels (voir notes 2.1. et 5.2.1.) ;
- L'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les engagements de retraite et autres avantages du personnel, notamment les taux d'évolution des salaires et d'actualisation, l'âge de départ des employés et la rotation des effectifs (voir notes 2.7.1. et 5.11.2.) ;
- L'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les provisions pour opérations de fin de cycle (voir note 5.11.5.) et les actifs correspondant à la quote-part financée par les tiers, notamment :
  - o Les devis prévisionnels de ces opérations,
  - o Les taux d'inflation et d'actualisation,
  - o L'échéancier prévisionnel des dépenses,
  - o La durée d'exploitation des installations,
  - o Le scénario retenu au regard de la connaissance de l'état initial des installations, de l'état final visé et des filières de traitement et d'évacuation des déchets et de leur disponibilité,
  - o Les modalités de mise à l'arrêt définitif,
  - o Les exigences de sûreté et évolutions réglementaires ;
- L'estimation de la valeur d'inventaire des actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle, lorsque la valeur liquidative s'avère inférieure à la valeur comptable historique (voir note 2.2.3.) ;
- Les hypothèses utilisées pour évaluer les provisions pour travaux restants à effectuer, en particulier pour les filières de traitement des déchets non existantes à ce jour : les devis prévisionnels de ces opérations, l'échéancier prévisionnel des dépenses et les taux d'inflation et d'actualisation (voir note 2.7.3.) ;
- Les estimations et jugements relatifs à l'issue des litiges en cours, et de manière générale à l'ensemble des provisions et passifs éventuels de la société (voir note 2.7.) ;
- Les estimations et jugements relatifs à la recouvrabilité des créances clients et des autres débiteurs (voir note 2.4.).

## 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

L'arrêté des comptes sociaux de la société est établi conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que des règlements ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### 2.1. Evaluation des actifs corporels et incorporels

Les actifs corporels et incorporels sont évalués à leur coût de revient (coût d'acquisition ou de production) incluant les dépenses de mise en service.

Ils sont amortis selon le mode estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, suivant la méthode des composants (amortissements linéaires) ; chaque composant est amorti sur la durée d'utilisation qui lui est propre. La valeur nette comptable ainsi obtenue peut être considérée comme économiquement justifiée.

En ce qui concerne les installations nucléaires, le coût de revient inclut la quote-part des provisions pour opérations de fin de cycle relatives au démantèlement des installations à la charge de la société (voir note 2.7.2). L'actif de démantèlement est amorti linéairement sur la durée de vie prévisionnelle des installations concernées, mesurée en considération de la durée des portefeuilles de contrats, existants ou raisonnablement estimés, devant être exécutés dans ces installations.

Ces durées sont révisées en cas d'évolution significative de l'horizon du carnet de commandes de la société.

Les autres immobilisations sont amorties selon les durées suivantes :

- Constructions : 20 ans ;
- Installations générales, agencements et aménagements : de 10 à 20 ans ;
- Autres immobilisations corporelles : entre 4 et 10 ans.

Des tests de perte de valeur sont effectués sur des immobilisations corporelles ou incorporelles à durée de vie définie lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actifs est inférieure à la valeur nette comptable des actifs qui lui sont rattachés.

La société réalise les tests de dépréciation de ses actifs sur la base de sa meilleure estimation de leur valeur recouvrable, qui correspond à sa valeur d'utilité, égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels qu'elle génère, tels qu'ils résultent du plan stratégique validé par la gouvernance et de ses hypothèses sous-jacentes, augmentée de sa « valeur terminale » correspondant à la valeur actualisée à l'infini des flux de trésorerie de l'année « normative » estimée à l'issue de la période couverte par les flux prévisionnels. Cependant, certains actifs ou groupes d'actifs ont une durée de vie définie ; dans ce cas, les flux de trésorerie pris en compte pour évaluer leur valeur d'utilité ne sont pas actualisés à l'infini, mais dans la limite de leur durée attendue d'exploitation.

Les taux d'actualisation retenus s'appuient sur le coût moyen pondéré du capital de chacun des actifs ou groupes d'actifs concernés. Ils sont calculés après impôt.

Les tests de dépréciation sont sensibles aux hypothèses macroéconomiques (dont la parité avec le dollar américain) et sectorielles retenues, notamment en termes d'évolution des prix des services de conversion et d'enrichissement, mais également de durée d'utilisation des actifs sous-jacents. Compte tenu de ces sensibilités, la société révisé ses estimations et hypothèses sous-jacentes à minima une fois par an, ou plus, lorsque l'évolution des conditions de marché le requiert.

### **2.1.1. Dépenses de recherche et développement**

Les dépenses de recherche engagées par la société pour son propre compte sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche et développement financées par des clients dans le cadre de contrats sont incluses dans le coût de revient de ces contrats lorsque leur chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat.

Les dépenses relatives à un projet de développement sont comptabilisées en tant qu'actifs incorporels si ce projet répond aux six critères suivants :

- Faisabilité technique,
- Intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à utiliser ou à vendre l'actif,
- Génération d'avantages économiques futurs (existence d'un marché ou utilisation en interne),
- Disponibilité de ressources financières nécessaires à l'achèvement,
- Fiabilité de la mesure des dépenses attribuables à l'immobilisation.

Les coûts de développement capitalisés sont ensuite amortis sur la durée d'utilité probable de l'immobilisation incorporelle à partir de sa mise en service. Ils font l'objet d'un amortissement linéaire.

Les coûts passés en charges lors d'un exercice antérieur à la décision de capitalisation ne sont pas immobilisés.

## **2.2. Immobilisations financières**

### **2.2.1. Titres de participation et comptes rattachés**

Les immobilisations financières figurent à l'actif du bilan à leur valeur d'apport ou au coût d'acquisition. Le coût d'acquisition s'entend du prix d'achat majoré des coûts directement attribuables et notamment les frais d'acquisition de titres.

A chaque clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'utilité, appréciée titre par titre, devient inférieure à leur coût historique.

En fonction de l'activité sous-jacente des participations, la valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une évaluation du patrimoine (actif net comptable) ou à partir d'une analyse de la rentabilité de la participation.

La dépréciation est calculée en fonction de la quote-part de l'actif net détenu à la fin de l'exercice.

Les créances rattachées à des participations sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont le cas échéant dépréciées pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### **2.2.2. Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle**

Cette rubrique regroupe l'ensemble des placements que la société a décidé de dédier au financement de ses opérations futures de fin de cycle des activités nucléaires : démantèlement des installations, gestion long terme des déchets et surveillance des sites.

Elle comprend des lignes d'actions et d'obligations cotées détenues de façon directe, des Fonds Communs de Placement (FCP) dédiés actions, des FCP dédiés obligataires et monétaires, et des liquidités. Ces actifs entrent dans la catégorie des Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)

### 2.2.3. Dépréciation des actifs financiers

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire d'un actif est inférieure à son coût d'acquisition historique, ce qui peut notamment résulter d'une baisse significative ou prolongée des cours ou de la valeur liquidative d'une ligne de titres en deçà de sa valeur initiale. La valeur d'inventaire est alors déterminée par référence au cours de Bourse ou à la valeur liquidative des titres concernés à la date de clôture de l'exercice.

La société détermine le caractère significatif ou prolongé d'une baisse des cours ou de la valeur liquidative d'une ligne de titres en utilisant des critères d'appréciation différenciés en fonction :

- D'une part, des supports d'investissements utilisés présentant des niveaux de volatilité et de risques très différents : FCP monétaires, obligataires ou actions ; obligations ou actions détenues en direct ;
- D'autre part, de son affectation ou non à la couverture des opérations de fin de cycle : les actifs utilisés pour la couverture des opérations de fin de cycle sont détenus dans un cadre légal impliquant leur conservation pendant une très longue durée, l'horizon des dépenses couvertes étant supérieur à 2050.

La société a ainsi fixé des seuils au-delà desquels elle considère qu'une baisse des cours ou de la valeur liquidative d'une ligne de titres présente un caractère significatif ou durable nécessitant la comptabilisation d'une dépréciation. Le caractère significatif d'une baisse est mesuré en comparant le cours de bourse ou la valeur liquidative de la ligne de titres à son coût historique d'acquisition.

Le caractère prolongé d'une baisse est mesuré en observant la durée pendant laquelle le cours de bourse ou la valeur liquidative de la ligne de titres est demeuré inférieur à son coût historique d'acquisition de façon continue.

La baisse est systématiquement considérée comme significative ou durable lorsque les seuils suivants, qui constituent des indicateurs objectifs de dépréciation, sont dépassés :

	Critère significatif	Critère prolongé
• Titres dédiés aux opérations de fin de cycle :		
○ FCP monétaires	5%	1 an
○ FCP obligataires et obligations détenues en direct	25%	2 ans
○ FCP actions	50%	3 ans
○ Actions détenues en direct	50%	3 ans
• Autres titres :		
○ Actions détenues en direct	50%	2 ans

Les lignes de titres ayant subi une baisse inférieure à ces seuils ne font pas l'objet d'une dépréciation sauf dans le cas où d'autres informations disponibles concernant l'émetteur des titres indiquent qu'il est probable que cette baisse est irréversible ; la société exerce alors son jugement pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

Ces seuils sont susceptibles d'être ré-estimés dans le temps en fonction de l'évolution de l'environnement économique et financier.

Lorsqu'une ligne de titre présente une baisse inférieure à ces seuils, la société exerce son jugement pour apprécier la juste valeur d'inventaire et la nécessité de comptabiliser une dépréciation au cas par cas. Lorsque d'autres informations disponibles concernant l'émetteur des titres indiquent qu'il est probable que la baisse observée est irréversible, une dépréciation est comptabilisée.

## 2.3. Stocks et en-cours

Les stocks et les en-cours sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux. La méthode de valorisation utilisée est celle du « Coût unitaire moyen pondéré », suivant les catégories de stocks et d'en-cours. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette probable de réalisation d'un stock ou d'un en-cours est inférieure à son coût.

Dans le cas de prêts de matières avec transfert de titre de propriété, la société comptabilise en stock la matière empruntée au prix de marché et la prestation de conversion au coût de production. Une dette correspondant à l'obligation de restitution de la matière est comptabilisée pour la même valeur en contrepartie dans le compte « Fournisseurs ».

Une charge est comptabilisée dès lors que le coût unitaire moyen pondéré anticipé de la restitution devient supérieur à celui de la dette initialement enregistrée.

## 2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date d'arrêté des comptes.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base des cours du change à la clôture de l'exercice. Les pertes et gains latents constatés par rapport aux montants précédemment comptabilisés sont inscrits au bilan en écart de conversion en l'absence de couverture contre le risque de change. Les pertes de change latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour risque de change.

Les créances et dettes en monnaies étrangères bénéficiant d'une couverture de change spécifique sont également comptabilisées en euros sur la base des cours du change à la clôture de l'exercice. L'écart entre le cours de clôture et celui fixé par cette couverture est comptabilisé directement en résultat d'exploitation en « Autres charges » ou « produits de gestion courante ». Il en est de même pour la réévaluation de l'instrument de couverture.

## 2.5. Instruments financiers

La société utilise des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change et de taux d'intérêt. Les instruments dérivés utilisés consistent essentiellement en contrats de change à terme.

Les risques couverts concernent des créances, des dettes, des engagements fermes en monnaies étrangères et des transactions prévisionnelles en monnaies étrangères.

Le mode de comptabilisation des instruments dérivés varie selon qu'ils sont désignés comme éléments de couverture d'engagements fermes ou de couverture de flux de trésorerie (voir notes 2.5.1. et 2.5.2).

La société comptabilise le report /déport des opérations de change (terme et swap) de façon étalée sur la durée de la couverture, en résultat financier.

### 2.5.1. Couverture d'engagements fermes

Lorsque les opérations de change à terme ont pour objet de couvrir des engagements fermes comptabilisés au bilan, les résultats de change latents calculés à la clôture sur la couverture et l'élément couvert sont enregistrés directement en résultat d'exploitation en « Autres charges » ou « Produits de gestion courante ».

Constituent des engagements fermes comptabilisés au bilan les achats ou ventes issues de contrats en devises dont la quantité, le prix et l'échéance sont connus.

### 2.5.2. Couverture de flux de trésorerie

Cette désignation concerne les couvertures de flux de trésorerie futurs probables : achats et ventes prévisionnels en devises étrangères. L'élément futur couvert de nature hautement probable n'est pas valorisé au bilan. Il en est de même pour l'instrument dérivé de couverture à l'exception de la composante taux du dérivé.

## 2.6. Comptes courants financiers

Les comptes courants financiers sont présentés au poste « autres créances » lorsqu'ils sont à l'actif. Dans le cas contraire, ils figurent au passif dans les « Autres dettes ».

## 2.7. Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement ANC N° 2014-03 relatif aux passifs, une provision pour risques et charges est constituée dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers à la date de clôture, cette obligation pouvant être légale, contractuelle ou implicite, et doit faire l'objet d'une sortie probable de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue après la date de clôture. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour pouvoir constituer une provision.

Les provisions pour restructurations sont constituées lorsque la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

### 2.7.1. Avantages du personnel

Les prestations servies dans les avantages postérieurs à l'emploi sont distinguées selon que le niveau des prestations dépend soit de cotisations versées au salarié (régimes dits à « cotisations définies »), soit d'un niveau d'engagement défini par l'entreprise (régimes dits à « prestations définies »).

Pour les régimes à cotisations définies, les charges sont comptabilisées sur la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies, la société comptabilise la totalité du montant de ses engagements en matière de retraite, préretraite, indemnités de départs, couverture sociale, médailles du travail, prévoyance et autres engagements assimilés, tant pour le personnel actif que pour le personnel retraité, sous déduction des actifs de couverture et des montants non reconnus (écarts actuariels et coûts des modifications de régime).

Les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées : selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, le plafonnement des droits prévus dans les conventions collectives est pris en compte dans le rythme de comptabilisation des engagements.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de probabilité de versement. Ces paiements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation déterminé en fonction :

- Soit des taux des emprunts obligataires de durée équivalente à celle des passifs sociaux de la société émis par les entreprises de première catégorie,
- Soit des emprunts d'Etat de même durée et des primes de risque observées sur les émissions obligataires des entreprises industrielles et commerciales de première catégorie.

Les écarts actuariels (variation de l'engagement et des actifs financiers due aux changements d'hypothèses et écarts d'expérience) sont étalés sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel participant à ces régimes, pour la partie excédant de plus de 10 % la plus grande des valeurs suivantes :

- Valeur actualisée de l'obligation à la date d'ouverture au titre des prestations définies,
- Juste valeur des actifs du régime à la date d'ouverture.

Les coûts des modifications de régime sont étalés sur la période d'acquisition des droits.

Les coûts relatifs aux avantages du personnel (retraites et autres avantages similaires), sont scindés en deux catégories :

- La charge de désactualisation de la provision, nette du rendement des actifs de couverture, est portée en résultat financier ;
- La charge correspondant au coût des services rendus, l'amortissement des services passés et l'amortissement des écarts actuariels, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

### 2.7.2. Provisions pour opérations de fin de cycle

Les provisions pour opérations de fin de cycle couvrent :

- Les coûts de démantèlement pour mener l'installation au niveau du déclassement (l'état final) dont les coûts de traitement et de conditionnement des déchets issus des opérations de démantèlement ;
- Les coûts d'entreposage, de reprise, traitement et conditionnement de certains déchets historiques qui n'ont pu être traités en ligne (RCD) ;
- Les coûts liés à la gestion long- terme des déchets radioactifs (entreposage, transport et stockage) ;
- Les coûts de surveillance des sites de stockage après leur fermeture.

A la clôture, ces coûts sont ajustés aux conditions économiques existantes et positionnés par échéance de décaissement afin d'être actualisés à partir du taux d'inflation et du taux d'actualisation correspondant à la chronique des dépenses prévisionnelles.

Les provisions pour opérations de fin de cycle à la charge de la société et relatives au démantèlement des installations font partie intégrante du coût de revient de ces installations. Elles sont donc évaluées et comptabilisées en totalité dès la date de mise en service active de l'installation nucléaire correspondante, en contrepartie d'un actif de démantèlement, au sein des actifs corporels.

En application du règlement ANC N° 2014-03 sur les passifs, la société constitue, pour les installations nucléaires qu'elle exploite, compte tenu du caractère immédiat de la dégradation, une provision représentant le coût total estimé des opérations de fin de cycle dès la mise en service de l'actif, y compris, le cas échéant, la quote-part financée par des tiers.

La contrepartie de cette provision est portée directement à l'actif du bilan, sous la rubrique « Immobilisations corporelles – Actifs coûts de démantèlement » pour les dépenses à la charge de la société et en "Immobilisations financières – Actifs de démantèlement Part Tiers" pour le financement attendu des tiers.

- Traitement de l'amortissement de l'actif coûts de démantèlement

L'actif de démantèlement part propre (quote-part des provisions pour opérations de fin de cycle à la charge de la société) est amorti sur la même durée que les installations concernées. La charge d'amortissement correspondante n'est pas considérée comme faisant partie des coûts des contrats (et ne participe pas à leur avancement), ni au coût de revient des stocks. Elle est comptabilisée en dotations aux amortissements d'exploitation.

- Traitement des charges de désactualisation

La provision est désactualisée à la fin de chaque exercice : la désactualisation représente l'augmentation de la provision due au passage du temps. Conformément à l'avis 2005-H du 6 décembre 2005 du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité, cette augmentation a pour contrepartie un compte de charge financière.

- Taux d'inflation et d'actualisation pris en compte pour l'actualisation des provisions pour opérations de fin de cycle

Les taux d'inflation et d'actualisation pris en compte pour l'actualisation des provisions pour opérations de fin de cycle sont appréciés à partir des principes décrits ci-après.

Le taux d'inflation est fixé en cohérence avec les anticipations d'inflation à long terme dans la zone Euro et en tenant compte de l'objectif de la Banque Centrale Européenne.

Le taux d'actualisation est fixé sur la base des conditions de marché à la date de clôture, ainsi que des caractéristiques propres au passif. Le taux est ainsi déterminé à partir d'une courbe de taux sans risque France à la clôture, prolongée pour les maturités non liquides par un taux d'équilibre à long terme (source taux UFR publié par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles pour les passifs assurantiels de très long terme, présentant des décaissements au delà des horizons de marché), à laquelle est ajouté un spread d'obligations d'entreprises de qualité investment grade ainsi qu'une prime d'illiquidité. Sur la base des flux de décaissements attendus, un taux unique équivalent est déduit de la courbe des taux ainsi construite.

La révision du taux d'actualisation est ainsi fonction des taux de marché et des évolutions structurelles de l'économie conduisant à des changements durables à moyen et long termes.

Selon les articles D. 594-1 et suivants du Code de l'environnement et l'arrêté du 21 mars 2007 relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires modifié le 1er juillet 2020, un déficit ou un surplus de couverture (ratio des actifs dédiés à la juste valeur sur les provisions de fin de cycle loi) est calculé sur la base du taux d'actualisation réel net d'inflation ainsi déterminé, dès lors que ce taux d'actualisation réel reste inférieur :

- o au taux de rendement prévisionnel des actifs de couverture, prudemment estimé en tenant compte de l'horizon des décaissements ; et
- o à la valeur réelle du plafond fixé par arrêté des ministres chargés de l'économie et de l'énergie qui est égale à la valeur non arrondie représentative des anticipations en matière de taux d'intérêt réel à long terme, retenue pour le calcul publié par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles du taux à terme ultime applicable à la date considérée, majorée de cent cinquante points de base. Le taux plafond applicable pour l'exercice 2024 est de 2,72%.

Dans le cas où le taux d'actualisation réel est supérieur au taux plafond réglementaire, le déficit ou surplus de couverture serait déterminé à partir de ce dernier.

- Traitement des changements d'hypothèses

Les changements d'hypothèses concernent les changements de devis, de taux d'actualisation et d'inflation et d'échéanciers.

En application de la méthode prospective :

- Si l'installation est en exploitation, l'actif de démantèlement est ajusté du même montant que la provision ; l'actif de démantèlement est amorti sur la durée résiduelle des installations ;
- Si l'installation n'est plus en exploitation, ou s'il s'agit de reprises et conditionnements de déchets (RCD) ou des coûts de surveillance des sites de stockage après leur fermeture, l'impact est pris en résultat sur l'année du changement pour la quote-part restant à la charge de la société. L'impact des changements de devis est porté au résultat opérationnel au sein des autres produits et charges d'exploitation ; l'impact des changements de taux d'actualisation et d'inflation liés aux évolutions des conditions de marché et aux changements d'échéancier est porté au résultat financier.

- Actifs de fin de cycle (part tiers)

La société peut être amenée à réaliser des opérations de démantèlement dont le financement, pour une quote-part est à la charge de tiers. La provision pour opérations de fin de cycle couvre la totalité des opérations. Elle est comptabilisée en contrepartie du compte « Immobilisations corporelles – Actifs de démantèlement » pour la quote-part à la charge de la société et en contrepartie du compte « Immobilisations financières – actifs de démantèlement Part Tiers » à hauteur du financement attendu de la part du tiers.

L'actif de fin de cycle – part des tiers ne fait pas l'objet d'amortissement.

Il est actualisé de manière symétrique aux provisions correspondantes. L'effet de la désactualisation venant augmenter la valeur de l'actif est enregistré dans un compte de produit financier.

Il est réduit à mesure que les travaux contractualisés sont réalisés.

### **2.7.3. Provisions pour travaux restant à effectuer**

Les provisions pour travaux restant à effectuer couvrent un ensemble de charges futures à encourir sur les sites du Tricastin et de Malvesi au titre du traitement des matières et d'autres opérations issues du cycle d'exploitation. Les travaux portent essentiellement sur des travaux de traitement des effluents nitrates et des matières en attente de traitement ou de filière.

La société détient des matières nucléaires dans des formes physiques ou chimiques variées pouvant nécessiter des traitements spécifiques pour les rendre commercialisables. La société apprécie la nécessité de constituer une provision au cas par cas sur la base (i) des obligations existantes à la clôture, (ii) de l'existence et de la disponibilité de filières de traitement ou de la faisabilité de projets de développement de nouvelles filières, (iii) des coûts estimés de la valorisation de ces matières et (iv) des perspectives commerciales ou avantages économiques attendus de ces matières une fois valorisées. Une provision est constatée lorsque les perspectives commerciales ou les avantages économiques sont insuffisants au regard des coûts de traitements ou de développement des filières de valorisations et que la provision peut être estimée de manière fiable.

Le taux d'inflation est fixé en cohérence avec les anticipations d'inflation à long terme dans la zone Euro et en tenant compte de l'objectif de la Banque Centrale Européenne. Le taux d'actualisation est déterminé à partir d'une courbe de taux sans risque France à la clôture, prolongée pour les maturités non liquides par un taux d'équilibre à long terme (source EIOPA), à laquelle est ajouté un spread d'obligations d'entreprises de qualité investissement ainsi qu'une prime d'illiquidité. Sur la base des flux de décaissements attendus, un taux unique équivalent est déduit de la courbe des taux ainsi construite.

Les changements d'hypothèses relatifs aux changements de devis, de taux d'actualisation et d'inflation et d'échéanciers sont comptabilisés en résultat.

### **2.7.4. Provisions pour contrats déficitaires**

Un contrat déficitaire est un contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques à recevoir attendus du contrat. Les coûts inévitables d'un contrat reflètent le coût net de sortie du contrat, c'est-à-dire le plus faible du coût d'exécution du contrat ou de toute indemnisation ou pénalité découlant du défaut d'exécution.

Lorsque la société enregistre un contrat déficitaire, l'obligation actuelle résultant de ce contrat fait l'objet d'une provision (après prise en compte de toute dépréciation d'actif relative aux actifs dédiés à l'exécution de ce contrat).

## **2.8. Avances et acomptes sur commandes reçues**

La société a perçu des avances pour des contrats dont la réalisation est prévue sur des exercices futurs. Ces avances seront reprises au fur et à mesure de l'exécution des contrats sous-jacents.

## **2.9. Résultat exceptionnel**

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels, par leur fréquence ou leur montant, ont été maintenus en résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de la société ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel, ainsi que les opérations pour lesquelles le Plan Comptable Général a spécifiquement prévu la comptabilisation à ce niveau du compte de résultat (provisions réglementées, reprises de subventions d'équipement, résultats sur cessions d'actifs y compris les cessions d'actifs dédiés aux opérations de fin de cycle...).

## **2.10. Informations fiscales**

### **2.10.1. Intégration fiscale**

En application de l'article 223A du Code Général des Impôts, Orano SA s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle et les filiales dont elle détient 95 % au moins du capital. Orano Chimie-Enrichissement SAS a opté pour le régime de groupe à compter du 1er janvier 2018.

### **2.10.2. Autres informations fiscales**

Selon l'article 39-1-2° du CGI, seuls sont déductibles du bénéfice imposable les amortissements dûment constatés en comptabilité. Or la fiscalité étant utilisée quelques fois à des fins de politique économique notamment pour l'incitation à l'investissement, les entreprises ont la possibilité de constater des amortissements non nécessaires sur le plan comptable.

Par ailleurs, certains textes fiscaux étant en divergences avec des règles comptables, la société comptabilise des amortissements dérogatoires pour ne pas contrevenir à la règle de l'amortissement minimum linéaire cumulé.

## **2.11. Informations société tête de Groupe**

Les comptes de la société sont intégrés, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société Orano SA -330 956 871 RCS Nanterre - 125, avenue de Paris 92320 Châtillon.

## **3. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES**

Pas de changements de méthodes comptables au cours de l'exercice.

## **4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

## 5. NOTES SUR LE BILAN

### 5.1. Valeurs brutes des Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes	Note Annexe	2023	Augment.	Diminution	Virements de poste à poste	2024
<i>En milliers d'euros</i>						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires		38 149			2 141	40 290
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles		21 402				21 402
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & Acomptes sur Immobilisations incorporelles						
<b>Total immobilisations incorporelles</b>		<b>59 551</b>			<b>2 141</b>	<b>61 692</b>
Terrains		27 586			0	27 586
<b>Constructions :</b>						
- Sur sol propre		343 072			4 029	347 100
- Sur sol d'autrui						
- Constructions, installations générales, agencements		126 081			6	126 086
<b>Installations techniques, matériel et outillage industriel :</b>						
- Installations techniques, matériel et outillage industriel		1 727 283	0	2 302	27 989	1 752 971
- Actifs coûts de démantèlement	5.1.1.	187 911	17 141	1 166		203 886
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>						
- Inst. générales, agencements, aménagements divers		91 930		277	5 350	97 003
- Matériel de transport		7 017				7 017
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		39 213			8 328	47 541
- Emballages récupérables et divers		46 638			5 350	51 988
- Immobilisations en cours	5.1.2.	136 832	101 771	53	-53 193	185 357
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		433	201	9		625
<b>Total immobilisations corporelles</b>		<b>2 733 996</b>	<b>119 113</b>	<b>3 808</b>	<b>-2 141</b>	<b>2 847 161</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 793 547</b>	<b>119 113</b>	<b>3 808</b>		<b>2 908 853</b>

**5.1.1.** L'augmentation nette du poste « Actifs coûts de démantèlement » pour 15 975 milliers d'euros concernent les installations en exploitation. Elle s'explique par :

- une augmentation nette des devis opérationnels pour 8 340 milliers d'euros ;
- une augmentation de 7 635 milliers d'euros au titre du changement du taux d'actualisation et d'inflation (Voir note sur les principes et règles comptables, § 2.7.2 Provisions pour opérations de fin de cycle).

**5.1.2.** Les principales mises en service au cours de l'exercice concernent le renforcement des dispositifs de surveillance de protection physique sur le site du Tricastin, la mise en service d'un nouveau pilote sur le site de Malvesi, des améliorations apportées sur l'atelier de fabrication de dioxyde d'uranium (UO<sub>2</sub>) ou encore l'achat d'emballage nouvelle génération.

A la clôture de l'exercice, les immobilisations en cours comprennent, à titre principal, les projets de traitement des nitrates, les travaux de modernisation de l'atelier d'hydrofluoration sur le site de Malvesi, le nouvel atelier pour la maintenance des conteneurs (AMC2), mais également la continuité du renforcement de la protection du site ou encore un projet d'extension de capacité de défluoration sur le site du Tricastin.

## 5.2. Amortissements & dépréciations des Immobilisations incorporelles et corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2023	Augmentation	Diminution	Virements de poste à poste	2024
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires		25 964	3 288	1 138		28 115
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles		11 820	1 917			13 736
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & Acomptes sur Immobilisations incorporelles						
<b>Total immobilisations incorporelles</b>		<b>37 784</b>	<b>5 205</b>	<b>1 138</b>		<b>41 851</b>
Terrains		11 992	262	148		12 106
<b>Constructions</b>						
- Sur sol propre		115 035	8 508	167	134	123 510
- Sur sol d'autrui						
- Constructions, installations générales, agencements		183 439	2 644	15 739	-14	170 331
<b>Installations techniques, matériel et outillage industriel</b>						
- Installations techniques, matériel et outillage industriel		1 019 819	45 201	93 086	-133	971 800
- Actifs de démantèlement		145 214	4 546			149 760
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>						
- Inst. générales, agencements, aménagements divers		73 422	1 966	618	12	74 783
- Matériel de transport		6 200	138	4		6 334
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		17 570	3 633	3 118	1	18 087
- Emballages récupérables et divers		29 121	1 119	351		29 888
- Immobilisations corporelles en cours		10 803	1 933	87		12 649
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>Total immobilisations corporelles</b>		<b>1 612 615</b>	<b>69 950</b>	<b>113 317</b>	<b>0</b>	<b>1 569 248</b>
<b>Total général</b>	5.2.1.	<b>1 650 399</b>	<b>75 154</b>	<b>114 455</b>		<b>1 611 099</b>

5.2.1. La diminution nette des amortissements et dépréciations des immobilisations de 39 301 milliers d'euros s'explique par :

- Les dotations aux amortissements d'exploitation de l'exercice pour 73 082 milliers d'euros (Voir notes 6.3. et 6.5.) et 143 milliers d'euros d'amortissements exceptionnels ;
- Les reprises nettes de dépréciation pour 110 116 milliers d'euros, comprennent une reprise de 91 000 milliers d'euros correspondant à la dépréciation des installations de conversion ;
- Les mises aux rebuts pour une diminution des amortissements de 2 397 milliers d'euros ont un impact global au résultat de 143 milliers d'euros en dotation exceptionnelle

Concernant la reprise de dépréciation sur les installations de conversion, la valeur d'utilité des actifs industriels de la Conversion a été évaluée au 31 décembre 2024 en utilisant un taux d'actualisation de 7,75%, un taux de change euro/dollar

américain de 1,0389 correspondant au taux du 31 décembre 2024 et des hypothèses de prix de vente des unités de conversion résultant de l'analyse par la société de l'évolution prévisible à moyen et long terme de l'équilibre entre l'offre et la demande.

Au 31 décembre 2024, le plan de l'activité Conversion a été mis à jour avec ces données d'entrée et conduit à une reprise de provision pour dépréciation de 91 000 milliers d'euros.

### 5.3. Immobilisations financières

Valeurs brutes	Note Annexe	2023	Augmentation	Diminution	Virements de poste à poste	2024
<i>En milliers d'euros</i>						
Participations	5.3.1.	1 204 251	35			1 204 286
Créances rattachées à des participations						
Actifs financiers de couverture des OFC	5.3.2.	1 428 121	690 319	674 083		1 444 357
Autres titres immobilisés						
Prêts		15		13		2
Autres immobilisations financières :						
- Créances de démantèlement	5.3.3.	133 320	11 011	224		144 107
- Actifs de démantèlement - Part Tiers	5.3.4.	81 477	5 202	15 478		71 201
- Divers immobilisations financières		88		43		46
<b>Total immobilisations financières</b>		<b>2 847 273</b>	<b>706 567</b>	<b>689 841</b>		<b>2 864 000</b>

5.3.1. Voir détail § 7.5. Tableau des filiales et des participations.

5.3.2. Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle (TIAP).

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2024	2023
<b>Montant brut à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>1 428 121</b>	<b>1 364 530</b>
Acquisitions de l'exercice		690 319	935 533
Cessions de l'exercice (prix de vente)		-703 037	-925 261
Résultat sur cessions de titres		28 953	53 319
<b>Montant brut à la clôture de l'exercice</b>		<b>1 444 357</b>	<b>1 428 121</b>
<b>Valeur nette comptable à la clôture de l'exercice</b>		<b>1 444 357</b>	<b>1 428 121</b>
<b>Valeur de réalisation au cours de clôture (*)</b>		<b>1 553 918</b>	<b>1 492 924</b>

(\*) La plus-value nette totale de 109 561 milliers d'euros représente 7,59 % de la valeur totale du portefeuille.

Les moins-values avant compensation des plus-values ressortent à 23 290 milliers d'euros ; elles représentent 1,50 % de la valeur totale du portefeuille.

## Objectifs des actifs de couverture et du portefeuille de titres dédiés et créances liées aux opérations de fin de cycle

Pour sécuriser le financement des obligations de fin de cycle, la société a constitué un portefeuille spécifique dédié au paiement de ses dépenses futures de démantèlement des installations et de gestion des déchets. Depuis la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 et son décret d'application n° 2007-243 du 23 février 2007, cette obligation s'impose à tous les exploitants nucléaires opérant en France. Composé à partir de l'échéancier des dépenses qui s'étendent sur plus d'un siècle, ce portefeuille est géré dans une optique long terme. Ce portefeuille d'actifs financiers a vocation à couvrir l'ensemble des engagements de la société, qu'ils soient relatifs à des obligations imposées par la loi du 28 juin 2006 pour des installations nucléaires de base situées sur le territoire français ou qu'ils soient relatifs à d'autres engagements de fin de cycle pour des installations situées en France.

La société s'appuie sur un conseil externe pour réaliser les études d'allocation stratégique d'actifs cibles permettant d'optimiser sur le long terme le couple rendement – risque et le conseiller dans le choix des classes d'actifs et la sélection des gestionnaires. Ces travaux sont présentés au Comité de suivi des Obligations de Fin de Cycle du conseil d'administration d'Orano SA.

Les allocations d'actifs long terme fournissent le pourcentage cible d'actifs d'adossement aux éléments constitutifs du passif (actifs de natures obligataires et monétaires, y compris créances détenues sur les tiers) et d'actifs de diversification (actions, etc.) sous contrainte des limites imposées par le décret n°2007-243 du 23 février 2007 et sa modification par le décret n°2013-678 du 24 juillet 2013 tant en termes de règles d'emprise et de dispersion des risques qu'en termes de nature d'investissement.

Au 31 décembre 2024 et au périmètre des obligations de fin de cycle relevant des articles L594-1 et suivants du code de l'environnement, la société présentait une couverture de 100,1 % des passifs de fin de cycle par les actifs dédiés.

Ce ratio de couverture est déterminé comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	Voir Note	2024	2023
Provisions pour opérations de fin de cycle (loi *)	5.10.3.	1 777	1 705
<b>Actifs de couverture :</b>			
Actifs financiers de couverture en valeur de marché (loi *)	5.3.2.	1 554	1 493
Créances de démantèlement (SET)	5.3.3.	155	133
Actifs de démantèlement - Part Tiers	5.3.4.	70	80
<b>Couverture des opérations de fin de cycle (loi *)</b>		<b>1 779</b>	<b>1 707</b>
(Déficit) / Surplus de couverture (loi *)		2,0	1,3
<b>Ratio de couverture (loi *)</b>		<b>100,1 %</b>	<b>100,1 %</b>

(\*) Champ d'application de la loi du 28 juin 2006

Le taux plafond d'actualisation réglementaire des passifs de fin de cycle s'exprime depuis le décret du 1er juillet 2020 en terme réel (net de l'inflation long-terme) et s'établit à 2.72 % au 31 décembre 2024 ; Le taux d'actualisation retenu est inférieur au taux plafond d'actualisation réglementaire (en terme réel).

## Portefeuille des titres dédiés

La société a fait en sorte que l'ensemble des fonds soit conservé, déposé et valorisé chez un prestataire unique capable d'assurer de façon indépendante les contrôles et valorisations nécessaires exigés par le décret d'application

La gestion du compartiment Actions est essentiellement réalisée par des prestataires externes via :

- un mandat de gestion d'actions ;
- des fonds communs de placement dédiés.

Le compartiment Taux (obligataire et monétaire) est investi via :

- des OPCVM ouverts ;
- des fonds communs de placement dédiés ;
- des titres obligataires détenus en direct.

La répartition du portefeuille de titres dédiés est décrite ci-dessous en valeur de réalisation :

(En millions d'euros)	Voir Note	2024	2023
<b>En valeur de marché ou en valeur liquidative :</b>			
FCP actions et actions cotées		503	583
FCP Obligataires et monétaires		616	479
FCP non cotés		224	217
Obligations et FCP Obligataires		211	214
<b>Total portefeuille de titres dédiés</b>		<b>1 554</b>	<b>1 493</b>

(En millions d'euros)	2024	2023
<b>Par origine géographique :</b>		
Zone Euro	1 120	1 102
Autres	434	391
<b>Total actifs financiers de couverture</b>	<b>1 554</b>	<b>1 493</b>

## Performances des actifs financiers en couverture des passifs selon classes d'actifs (\*)

Classe d'actif	2024	2023
Actions	8,2%	11,5%
Produits de Taux (y compris Créances liées aux opérations de fin de cycle)	3,8%	8,2%
<b>Total actifs financiers de couverture</b>	<b>6,1%</b>	<b>9,9%</b>

(\*) La performance affichée pour ces catégories ne concerne que la part des actifs dédiés à la couverture d'obligations de Fin de Cycle pour des installations couvertes par le champ d'application de la loi du 28 juin 2006.

## Description et appréciation des risques

Les investissements en actions du portefeuille de titres dédiés se déclinent principalement sous forme :

- d'un mandat d'actions cotées, qui comporte une trentaine de valeurs ayant leur siège dans un des pays membres de l'Union Européenne. La faible rotation des titres permet une gestion des plus-values à long terme. Sans que ceci constitue un indicateur de pilotage, le mandat sera apprécié sur le long terme par rapport à une référence externe MSCI EMU dividendes nets réinvestis. La nature de ce mandat de long terme est incompatible avec un suivi de gestion « benchmarkée ».

- de FCP actions dédiés, gérés selon différentes stratégies d'investissement qui reposent sur une gestion diversifiée centrée sur des valeurs européennes. Suivant l'objectif de gestion, les gérants sont contraints par le respect de règles précises en termes d'expositions : limites d'investissements sur certaines valeurs en absolu et relativement à l'actif net, expositions limitées en devises non-euro, indication d'un risque relatif par rapport à un indice de référence cible (*Tracking Error*) et investissements limités sur certains instruments. L'ensemble de ces limites permet de s'assurer du respect des règles d'investissements dictées par le décret d'application de la loi du 28 juin 2006.

Pour les titres détenus par la société, les investissements en produits de taux du portefeuille de titres dédiés se déclinent principalement sous forme de :

- Titres détenus en direct constitués d'obligations d'États de la zone Euro, qui seront conservés jusqu'à leur échéance et leur remboursement. Ils sont classés dans la catégorie comptable « titres détenus jusqu'à l'échéance » et sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti.
- FCP obligataires dédiés et OPCVM monétaires ouverts. La sensibilité aux taux d'intérêt des FCP obligataires est fixée entre des bornes telles que la sensibilité globale du portefeuille dédié soit adéquate aux objectifs de sensibilité à long terme ainsi qu'à la sensibilité du passif à son taux d'actualisation. L'exposition des FCP monétaires et obligataires au risque de crédit est encadrée via la notation de la qualité des émetteurs par les agences Moody's ou Standard & Poor's.

### Produits dérivés

Les instruments dérivés sont admis à titre de couverture ou d'exposition relative et font l'objet de règles d'investissements précises visant à interdire tout effet de levier. La somme des engagements nominaux ne peut excéder l'actif net du FCP. Les ventes d'options ou les achats d'options de vente sur des actifs sous-jacents dans lesquels le FCP n'est pas investi ou au-delà de l'investissement sont ainsi interdits.

### Suivi et Analyse du risque du portefeuille dédié

Dans le cadre du mandat de conservation et valorisation des Fonds dédiés au démantèlement, une étude régulière des risques sous-jacents des portefeuilles et des fonds est réalisée. Cette étude permet d'estimer la perte maximale avec un degré de confiance de 95 % des portefeuilles à différents horizons - méthode « VaR » (Value at risk) et de volatilités estimées de chaque Fonds ou actifs dédiés. Elle apporte une seconde estimation au travers de scénarios déterministes : choc de la courbe des taux et/ou baisse des marchés actions.

Les impacts liés à des variations des marchés actions et de taux sur l'évaluation des actifs financiers de couverture sont synthétisés dans le tableau suivant:

(En millions d'euros)	Cas de référence 2024
<b>Hypothèse de baisse des actions et hausse des taux</b>	
- 10 % sur actions	-67
+ 100 bps sur les taux	-18
<b>Total</b>	<b>-85</b>
<b>Hypothèse de hausse des actions et de baisse des taux</b>	
+ 10 % sur actions	67
- 100 bps sur les taux	18
<b>Total</b>	<b>85</b>

**5.3.3.** Les créances de démantèlement pour 144 107 milliers d'euros à la clôture de l'exercice correspondent à la contrepartie de la provision de fin de cycle constituée en 2018 suite au transfert de la qualité d'exploitant nucléaire au bénéfice de la société, des installations exploitées par la Société d'Enrichissement du Tricastin (SET).

Elles augmentent de la désactualisation et des changements d'hypothèses financières pour 11 011 milliers d'euros.

La diminution de 224 milliers d'euros s'explique par une diminution de devis.

**5.3.4.** Les « Actifs de démantèlement part des tiers » concernent, principalement, le financement attendu du CEA pour le site de Pierrelatte.

Les autres augmentations de 5 202 milliers d'euros s'expliquent principalement par la désactualisation pour 3 951 milliers d'euros ainsi que par le changement opérationnel du devis.

La diminution de 15 478 milliers d'euros comprend les changements d'hypothèses financières et pour 15 047 milliers d'euros ainsi la révision de devis pour 431 milliers d'euros.

## 5.4. Dépréciations des immobilisations financières

Dépréciations	Note Annexe	2023	Augmentation	Diminution	Virements de poste à poste	2024
<i>En milliers d'euros</i>						
Participations	5.4.1.	9 582		113		9 469
Créances rattachées à des participations						
T.I.A.P.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
- Créances de démantèlement						
- Actifs de démantèlement - Part Tiers						
- Divers immobilisations financières						
<b>Total immobilisations financières</b>		<b>9 582</b>		<b>113</b>		<b>9 469</b>

**5.4.1.** Figure à ce poste à la clôture de l'exercice, la dépréciation des titres de participation SOFIDIF (Voir note 7.5. Tableau des filiales et participations).

## 5.5. Stocks

	Note annexe	2024	2023
Matières premières, approvisionnements		79 296	146 332
Dépréciations		-28 886	-30 723
<b>Net</b>	5.5.1.	<b>50 410</b>	<b>115 608</b>
En-cours de production		592 858	649 235
Dépréciations		-6 315	-38 716
<b>Net</b>	5.5.2.	<b>586 543</b>	<b>610 519</b>
Produits intermédiaires et finis		117 176	215 959
Dépréciations		-5 903	-7 291
<b>Net</b>	5.5.3.	<b>111 274</b>	<b>208 668</b>
<b>TOTAL STOCKS NETS</b>		<b>748 226</b>	<b>934 795</b>

**5.5.1.** Le stock d'uranium naturel à la clôture de l'exercice, provenant des activités de conversion dans le cadre d'opérations d'emprunts matières réalisées auprès d'électriciens étrangers, a été reclassé en produits finis pour 108 010 milliers d'euros.

**5.5.2.** Les en-cours de production comprennent essentiellement des stocks d'Unités de Travail de Séparation (UTS) et de conversion.

## 5.6. Etat des créances

En milliers d'euros	Note Annexe	2024	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an
		Montant Brut		
<b>Actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations				
Prêts		2	2	
Autres immobilisations financières :				
- Créances de démantèlement	5.3.3	144 107		144 107
- Actifs de démantèlement - Part Tiers	5.3.4	71 201		71 201
- Divers immobilisations financières		46		46
<b>Total créances immobilisées</b>		<b>215 356</b>	<b>2</b>	<b>215 354</b>
<b>Actif circulant</b>				
<b>Fournisseurs : avances et acomptes versés</b>		<b>43 546</b>	<b>4 224</b>	<b>39 322</b>
<b>Créances de l'actif circulant</b>				
Clients douteux		495	495	
Autres créances Clients		108 794	108 794	
Personnel et comptes rattachés		320	320	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		339	339	
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices		110	110	
- Taxe sur la valeur ajoutée		18 209	18 209	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		2 466	2 466	
- Etat divers				
Groupe et associés	5.6.1.	7 019	1 502	5 518
Débiteurs divers et autres créances	5.6.2.	2 384	2 384	
<b>Total créances brutes actif circulant</b>		<b>140 135</b>	<b>134 122</b>	<b>5 518</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>		<b>7 517</b>	<b>6 168</b>	<b>1 348</b>
<b>Total des créances brutes</b>		<b>406 554</b>	<b>144 516</b>	<b>261 542</b>

**5.6.1.** Figure à ce poste, vis-à-vis d'Orano SA, la répartition des crédits d'impôts recherche selon l'échéancier d'imputation ou de remboursement.

**5.6.2.** Figure principalement à ce poste les remboursements attendus de la compagnie d'assurance dans le cadre de l'externalisation des passifs sociaux.

## 5.7. Produits à recevoir

Ce tableau indique le détail des produits à recevoir inclus dans les différents postes de l'actif.

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2024	2023
<b>Immobilisations financières</b>			
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
<b>Total immobilisations financières</b>			
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Clients et comptes rattachés		20 132	11 241
Personnel et comptes rattachés		145	145
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Débiteurs divers et autres créances	5.7.1.	2 355	2 046
<b>Total créances actif circulant</b>		<b>22 632</b>	<b>13 432</b>
<b>Valeurs mobilières de placement</b>			
<b>Disponibilités</b>			
<b>Total des produits à recevoir</b>		<b>22 632</b>	<b>13 432</b>

5.7.1. Figure principalement à ce poste les remboursements attendus de la compagnie d'assurance dans le cadre de l'externalisation des passifs sociaux.

## 5.8. Composition du capital social

A la clôture de l'exercice le capital de la société s'établit à 25 802 009,90 euros.

Catégories de titres	valeur nominale	Nombre de titres			
		Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Actions ordinaires	3,10	8 323 229			8 323 229

## 5.9. Capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	2023	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Augmentation	Diminution	2024
Capital social	25 802					25 802
Primes liées au capital	75 770					75 770
Réserve légale	2 580					2 580
Réserves statutaires ou contractuelles						
Autres réserves						
Report à nouveau	375 377	-70 351				305 026
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-70 351	70 351	-132 928			-132 928
Subventions d'investissements	306			83	29	360
Provisions réglementées	25 493			13 123	2 251	36 366
<b>Total capitaux propres</b>	<b>434 977</b>		<b>-132 928</b>	<b>13 206</b>	<b>2 280</b>	<b>312 975</b>

## 5.10. Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2023	Augmentation	Diminution	Reclassement	2024
<b>Provisions pour risques</b>						
Provisions pour litiges		29 320	65	1 891		27 495
Provisions pour garantie données aux clients						
Provisions pour pertes à terminaison	5.10.4.	200 778	3 694	88 409		116 062
Provisions pour impôts						
Provision pour perte de change						
Autres provisions pour risques						
<b>Total Provisions pour risques</b>		<b>230 098</b>	<b>3 759</b>	<b>90 300</b>		<b>143 557</b>
<b>Provisions pour charges</b>						
Provisions pour retraites, et obligations similaires	5.10.1.	100 331	15 410	3 245		112 496
Provisions pour impôts		244				244
Provisions pour travaux restants à effectuer	5.10.2.	578 321	64 418	58 724		584 014
Provisions pour charges à encourir						
Provisions pour réaménagement des sites miniers						
Provisions pour fin de cycle	5.10.3.	1 937 861	180 089	105 202		2 012 748
Provisions pour décontamination des outillages						
Autres provisions pour charges		11 824	1 979	2 779		11 024
<b>Total Provisions pour charges</b>		<b>2 628 580</b>	<b>261 895</b>	<b>169 950</b>		<b>2 720 526</b>
<b>Total provisions pour risques et charges</b>		<b>2 858 679</b>	<b>265 655</b>	<b>260 250</b>		<b>2 864 083</b>
Dont dotations, reprises, et désactualisation						
- d'exploitation			105 612	238 851		
- financières			43 104	4 584		
- désactualisation			94 001			
-exceptionnelles						

### 5.10.1. Provisions pour retraites, pensions et obligations similaires

La société verse à ses salariés qui partent à la retraite une indemnité de fin de carrière. Par ailleurs, elles versent des médailles du travail, des rentes de préretraite, et des compléments de retraite garantissant des ressources contractuelles à certains salariés.

La société fait appel à un actuaire indépendant pour évaluer ses engagements chaque année. Ces engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurances ou de fonds de pension. Dans ce cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante.

La différence entre l'engagement et la juste valeur des actifs de couverture fait ressortir une insuffisance ou un excédent de financement. En cas d'insuffisance, une provision est enregistrée. En cas d'excédent, un actif est constaté (sous réserve de conditions particulières).

Les actifs des contrats d'assurance ne peuvent être mobilisés que pour financer les dépenses des régimes couverts.

### Principaux avantages sociaux :

Le régime « CAFIC » (congrés anticipation fin de carrière) est un régime d'anticipation de fin de carrière de type compte épargne temps (CET) avec abondement de l'employeur, à destination du personnel travaillant de nuit ou dans certains postes définis dans l'accord.

- Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des provisions sont les suivantes :

	2024	2023
Inflation	+2,00%	+2,20%
Taux d'actualisation	+3,20%	+3,30%
Revalorisation du Plafond de la Sécurité Sociale (net d'inflation)	+5,40%	+0,80%

- o Tables de mortalité utilisées
  - o IFC, MDT : INSEE 2000-2002 H/F avec décalages d'âge
  - o Préretraites, Retraites supp, Avantages viagers pour les retraités (médical, Mines) : TG H/F 2005
- o Taux de sortie moyen de la Population active (hors régimes spéciaux)

	Cadres	Non cadres
< 30 ans	3,98%	0,77%
30 à 39 ans	3,45%	0,55%
40 à 49 ans	1,60%	0,43%
50 à 54 ans	0,00%	0,34%
> 54 ans	0,00%	0,00%

- o Hypothèse d'augmentation de salaire retenue nette d'inflation

	Cadres	Non cadres
< 30 ans	1,70%	1,25%
30 à 39 ans	1,50%	1,25%
40 à 49 ans	1,15%	1,00%
> 49 plus	0,50%	0,50%

- Analyse de la provision au bilan

Rapprochement avec le bilan (en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Total provisions pour retraites &amp; assimilés</b>	<b>112 496</b>	<b>100 331</b>
Indemnités de fin de carrière	29 134	23 358
Retraites supplémentaires	-220	-207
Préretraites	82 550	76 158
Médailles du Travail	1 032	1 022

- Analyse du montant net comptabilisé

En milliers d'euros	IFC	Retraite supplémentaire	Préretraite	Médailles du travail	Total
Dette actuarielle	69 925	1 140	133 761	978	205 804
Juste valeur des actifs de couverture	-15 123	-1 366	-46 921		-63 410
Ecart actuariels non comptabilisés	-26 972	6	-6 929		-33 895
Coût des services passés non comptabilisés	1 304		2 639	54	3 997
<b>Montant net comptabilisé</b>	<b>29 134</b>	<b>-220</b>	<b>82 550</b>	<b>1 032</b>	<b>112 496</b>

- Variation de la provision

En milliers d'euros	Note annexe	2024	2023
Solde à l'ouverture (apports)		100 331	88 327
Charge de l'exercice		12 819	12 574
Cotisations et prestations payées		-654	-570
Changement de méthode			
<b>Solde à la clôture</b>		<b>112 496</b>	<b>100 331</b>

- Analyse de la charge de l'exercice

En milliers d'euros	IFC	Retraite supplémentaire	Préretraite	Médailles du travail	Total
Coût des services rendus de la période	3 143		4 621	40	7 804
Charges de désactualisation	2 272	37	4 650	33	6 992
Rendement attendu des actifs de couverture	-680	-47	-1 864		-2 591
Amortissement des pertes ou gains actuariels	1 129		447	-15	1 561
Amortissement des coûts / (gains) de modifications de régime	-93		-850	-4	-947
<b>Total de la charge de l'exercice</b>	<b>5 771</b>	<b>-10</b>	<b>7 004</b>	<b>54</b>	<b>12 819</b>

### 5.10.2. Provisions pour travaux restant à effectuer (PTRE)

Les principales dotations de l'exercice portent sur les coûts futurs de traitement et d'entreposage des déchets et rebuts. Les provisions utilisées de l'exercice portent sur les dépenses réalisées relatives au traitement et à l'entreposage des déchets et rebuts précédemment provisionnés.

#### Principales incertitudes :

Les incertitudes relatives aux provisions pour travaux restant à effectuer portent notamment sur la définition des filières de traitement relatives à chaque catégorie de déchets et rebuts d'exploitation qui ne sont pas toutes figées, sur l'estimation du coût de réalisation des installations requises et des coûts opérationnels de traitement futur et sur les échéanciers de dépenses. L'évaluation des provisions tient compte d'aléas pour risques.

### Taux d'actualisation :

La société a retenu, au 31 décembre 2024, une hypothèse d'inflation à long-terme de 1,85 % et des taux d'actualisation de 4,841 %. La provision qui fait l'objet d'un calcul en valeur actualisée s'élève à la clôture de l'exercice à 294 776 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2024, l'utilisation d'un taux d'actualisation supérieur ou inférieur de 10 bps au taux utilisé aurait eu pour effet de modifier le solde de clôture des provisions pour travaux restant à effectuer respectivement de +6 millions d'euros avec un taux de 4,741% de -6 millions d'euros avec un taux de 4,941 %.

### 5.10.3. Provisions pour opérations de fin de cycle

#### • Détail de la variation de la provision

En milliers d'euros	Note Annexe	2023	Augmentation		Diminution		Reclass.	2024
			Résultat	Bilan	Résultat	Bilan		
Démantèlement installations nucléaires		1 444 231	121 651	9 871	61 080	15 849	-5 354	1 493 469
Reprise et conditionnement des déchets		81 012	7 109		1 135		2 047	89 033
Gestion à long terme des colis de déchets		172 867	10 939	1 313	407	2	1 862	186 572
Surveillance des sites après fermeture		7 182	645		169			7 658
<b>Total Provisions périmètre loi (*)</b>		<b>1 705 291</b>	<b>140 345</b>	<b>11 184</b>	<b>62 791</b>	<b>15 851</b>	<b>-1 445</b>	<b>1 776 732</b>
<b>Total Provisions périmètre hors loi</b>		<b>232 570</b>	<b>16 807</b>	<b>11 753</b>	<b>25 595</b>	<b>965</b>	<b>1 445</b>	<b>236 016</b>
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR FIN DE CYCLE (**)</b>		<b>1 937 861</b>	<b>157 152</b>	<b>22 936</b>	<b>88 386</b>	<b>16 816</b>		<b>2 012 748</b>
Dont dotations, reprises, et désactualisation								
- d'exploitation			41 479		88 386			
- financier			21 672					
- désactualisation			94 001					

(\*) Champ d'application de la loi du 28 juin 2006.

#### • Nature des obligations

En qualité d'exploitant nucléaire, la société a l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de ses installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement. Elle doit également reprendre et conditionner selon les normes en vigueur les déchets issus des activités d'exploitation et de démantèlement. Par ailleurs, la société doit assumer sur le plan financier des obligations de surveillance des sites de stockage après leur fermeture.

Pour toutes les installations du périmètre loi (Installations Nucléaires de Base « INB ») et du périmètre hors loi (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement « ICPE »), la société utilise les mêmes méthodes pour évaluer le coût des opérations de fin de cycle ainsi, que les dépenses relatives à l'évacuation et au stockage des déchets.

En conformité avec l'article 20 de la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs, codifié aux articles L.594-1 et suivants du Code de l'environnement, pour les INB, Orano transmet tous les trois ans à l'autorité administrative un rapport sur l'évaluation des charges et des méthodes de calcul des provisions et, tous les ans, une note d'actualisation de ce rapport.

#### • Evaluation des provisions pour démantèlement et RCD

L'évaluation du coût des opérations de démantèlement des installations et de RCD repose sur des méthodologies et des scénarios décrivant la nature et le cadencement des opérations envisagées. L'estimation résulte d'une approche paramétrique pour les installations en cours d'exploitation (chiffrage résultant de l'inventaire de l'installation : volume des matières,

équipements, etc...) et d'une approche analytique pour les installations à l'arrêt et les opérations de RCD (chiffrage résultant de l'estimation du coût de chaque opération envisagée : volume et coût des unités d'œuvre requises, recueil de devis de sous-traitants, etc.).

Les scénarios de démantèlement retenus par la société sont conformes au Code de l'environnement qui impose un délai aussi court que possible entre l'arrêt définitif de l'installation et son démantèlement dans des conditions économiquement acceptables et dans le respect des principes énoncés dans le Code de la santé publique.

La société évalue les provisions sur la base d'un scénario de référence qui définit notamment l'état final du site. Dès lors que la société considère que la réutilisation industrielle des bâtiments après le déclassement des installations est compatible avec un usage industriel possible, les provisions excluent les coûts de leur déconstruction. Dans certaines situations, la société prévoit toutefois la déconstruction des bâtiments et provisionne alors les coûts associés. La société provisionne également les coûts de traitement des sols marqués radiologiquement lorsque les études de caractérisation de ces sols rendent ces opérations probables.

- **Principales opportunités et incertitudes**

Compte tenu de la durée des opérations de fin de cycle, les principales opportunités et les incertitudes citées pour exemple ci-dessous sont prises en compte lors de leur survenance :

- o Opportunités :

- Gains générés par l'effet d'apprentissage et la standardisation industrielle des modes opératoires ;
- Investigations poussées sur l'état des installations grâce aux nouvelles technologies, afin de réduire l'incertitude liée à l'état initial des installations ;
- Obtention d'une dérogation ou d'un seuil de libération permettant le recyclage des matériaux métalliques de très faible activité issus du démantèlement des installations du secteur Amont.

- o Incertitudes :

- Ecart entre l'état initial prévu des installations anciennes et l'état initial constaté ;
- Evolution de la réglementation, notamment en matière de sûreté, de sécurité et de respect de l'environnement ;
- Evolution des paramètres financiers (taux d'actualisation et taux d'inflation).

- **Prise en compte des risques identifiés et aléas**

Le coût technique des opérations de fin de cycle est conforté par la prise en compte :

- o D'un scénario de référence, tenant compte du retour d'expérience ;
- o D'aléas pour risques identifiés lors des analyses de risques conduites selon le référentiel de la société et mises à jour régulièrement en cohérence avec l'avancement des projets ;
- o D'aléas destinés à couvrir des risques non identifiés.

- **Evaluation des provisions pour gestion long terme des déchets et surveillance des sites de stockage après fermeture**

La société provisionne les dépenses relatives aux déchets radioactifs dont elle a la propriété. Ces dépenses couvrent :

- o L'évacuation et le stockage en surface des déchets de très faible activité (TFA) issus du démantèlement ;
- o La quote-part de surveillance après fermeture des différents sites de stockage ANDRA.

Les volumes de déchets donnant lieu à provision incluent l'ensemble des déchets qui seront issus du démantèlement des installations. Ces volumes sont revus périodiquement en cohérence avec les données déclarées dans le cadre de l'inventaire national des déchets.

- **Taux d'actualisation**

La société a retenu, au 31 décembre 2024, une hypothèse d'inflation à long-terme de 1,85 % et un taux d'actualisation de 4,59 % (contre respectivement 2,00 % et 4,85 % au 31 décembre 2023).

- **Echéancier prévisionnel de décaissement des provisions**

Le tableau suivant présente l'échéancier prévisionnel de décaissement des provisions Loi et Hors loi, y compris les dépenses de surveillance après fermeture des sites ANDRA :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur actualisée	Total en conditions économiques de clôture	Valeur brute		
			échéances décaissements < 1 an	échéances décaissements de 1 à 10 ans	échéances décaissements > 10 ans
Provision pour démantèlement	1 494	<b>2 101</b>	85	1 001	1 015
Provision pour Reprise et Conditionnement des Déchets	89	<b>213</b>	1	8	204
Provision pour gestion long terme des déchets	187	<b>262</b>	1	144	117
Provision pour surveillance des sites ANDRA après fermeture	8	<b>55</b>	0	3	52
<b>Provisions pour opérations de fin de cycle (loi *)</b>	<b>1 777</b>	<b>2 630</b>	<b>87</b>	<b>1 156</b>	<b>1 387</b>
<b>Provision pour opérations de fin de cycle (hors Loi)</b>	<b>236</b>	<b>478</b>	<b>17</b>	<b>100</b>	<b>362</b>
<b>TOTAL PROVISIONS POUR OPERATIONS FIN DE CYCLE</b>	<b>2 013</b>	<b>3 108</b>	<b>104</b>	<b>1 255</b>	<b>1 749</b>

Les montants exprimés aux conditions économiques de l'année 2024 représentent les charges futures de décaissement des provisions avant actualisation financière.

#### 5.10.4. Provisions pour pertes à terminaison

Cette rubrique enregistre les pertes sur contrats déficitaires ainsi que la perte d'indexation sur la réévaluation de la dette matière (Voir note 6.6.2).

## 5.11. Etat des dettes

En milliers d'euros	Note Annexe	2024	Échéances à 1 an au plus	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
		Montant Brut			
<b>Dettes financières</b>					
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières divers :	5.11.1.	1 090 407	65 407	425 000	600 000
<b>Total dettes financières</b>		<b>1 090 407</b>	<b>65 407</b>	<b>425 000</b>	<b>600 000</b>
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes</b>	5.11.2.	<b>263 852</b>		<b>100 146</b>	<b>163 706</b>
<b>Autres dettes</b>					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés					
Dettes fiscales et sociales :	5.11.3.	310 421	219 624	90 797	
- Personnel et comptes rattachés	5.11.4.	59 852	25 512	7 472	26 868
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5.11.4.	33 033	17 920	3 288	11 825
- Etat et autres collectivités publiques :					
. Taxe sur la valeur ajoutée		8 670	8 670		
. Autres impôts et taxes		7 766	6 856	198	712
. Impôts sur les bénéfices					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés		18 611	18 611		
Autres dettes		152 188	152 188		
Autres dettes		455	455		
Instruments de trésorerie		26 508	26 508		
<b>Total autres dettes</b>		<b>617 504</b>	<b>476 344</b>	<b>101 755</b>	<b>39 405</b>
Produits constatés d'avance	5.11.5.	31 317	16 165	4 355	10 797
<b>Total produits constatés d'avance</b>		<b>31 317</b>	<b>16 165</b>	<b>4 355</b>	<b>10 797</b>
<b>Total des dettes brutes</b>		<b>2 003 080</b>	<b>557 916</b>	<b>631 256</b>	<b>813 907</b>

**5.11.1.** Les emprunts concernent deux lignes de crédit consenties par la société mère ORANO SA pour un tirage maximal de 1 379 000 milliers d'euros qui se décomposent :

- Une ligne de crédit renouvelable à long terme pour un montant maximal en principal de 1 250 000 milliers d'euros, tirée en 2023 pour 860 000 milliers d'euros et tirée pour 164 000 milliers d'euros supplémentaires en 2024 ;
- Une ligne de crédit à moyen terme pour 129 000 milliers d'euros destinée à financer l'externalisation des passifs sociaux, remboursée pour 64 000 milliers d'euros en 2024.
- Les intérêts courus à la clôture de l'exercice pour 1 407 milliers d'euros.

**5.11.2.** Ce poste correspond aux avances et acomptes contractuellement accordés par des clients étrangers. Ils s'imputeront sur les futures créances dégagées au titre des contrats considérés.

**5.11.3.** Les dettes fournisseurs à plus d'un et au-delà an correspondent aux échéances de restitution d'emprunts de matières sur l'activité de conversion.

**5.11.4.** Les dettes au personnel et organismes sociaux concernent la part des congés d'épargne temps transférés en congés anticipés de fin de carrière (CAFC). Le « CAFC » est un régime d'anticipation de fin de carrière de type compte épargne temps (CET) avec abondement de l'employeur, à destination du personnel travaillant de nuit ou dans certains postes définis dans l'accord.

**5.11.5.** Ils correspondent à des produits d'exploitation relatifs à des prestations et à des ventes non encore réalisées, donc non acquises.

Figure à ce poste, un financement accordé par la société SET en 2007 pour 29 526 milliers d'euros relatif à la démolition et la reconstruction des installations de support, lequel sera repris au cours des exercices ultérieurs au fur et à mesure des amortissements constatés au titre des installations de support utilisées par la société. Au 31 décembre 2024, le solde restant à reprendre s'élève à 12 027 milliers d'euros contre 12 808 milliers d'euros en 2023 dont 4 355 milliers d'euros entre 1 et 5 ans et 10 797 milliers d'euros au delà.

Les autres produits constatés d'avance concernent, principalement, les prestations vis-à-vis de SET au titre de la maintenance de l'usine d'enrichissement sur une durée de 20 ans à compter du 20 novembre 2010 et à une clause de sauvegarde dans le cadre d'un contrat avec un client.

## 5.12. Charges à payer

Ce tableau indique le total des charges à payer incluses dans les différents postes du passif.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Note Annexe</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Dettes financières</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		1 407	5 563
<b>Total dettes financières</b>		<b>1 407</b>	<b>5 563</b>
<b>Autres dettes</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		59 140	64 518
Dettes fiscales et sociales		90 877	87 409
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 618	4 608
Autres dettes			446
<b>Total autres dettes</b>		<b>155 635</b>	<b>156 981</b>
<b>Total des charges à payer</b>		<b>157 042</b>	<b>162 545</b>

## 6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 6.1. Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires entre les ventes de biens et les prestations de services est présentée dans le compte de résultat (Page 6).

### 6.2. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élevaient à la clôture de l'exercice à 193 565 milliers d'euros contre 184 203 milliers d'euros en 2023. Elles correspondent à un effectif moyen de 2 357 personnes contre 2 366 en 2023, qui est constitué de :

	2024	2023
Cadres et ingénieurs	415	402
Agents de maîtrise et techniciens	1 826	1 862
Ouvriers	116	102
<b>TOTAL</b>	<b>2 357</b>	<b>2 366</b>

#### Actifs de couverture

La société a externalisé en 2021, le financement des dépenses de certaines charges de personnel tels que les indemnités de fin de carrière (IFC) et les préretraites (CAFC et TB6) pour un montant de 129 000 milliers d'euros en conditions économiques de 2021.

Au titre de l'exercice, les remboursements de ces actifs de couverture sont venus diminuer les charges de personnel à hauteur de 22 655 milliers d'euros.

#### Accords de participation

Les sociétés du groupe Orano ont signé un avenant le 30 juin 2022 à l'accord dérogatoire au régime général de la formule légale de participation du 31 mars 2017. Cette nouvelle participation groupe est fixée à 3% du résultat opérationnel consolidé du groupe.

Au titre de cet accord, la charge de participation provisionnée à la clôture de l'exercice s'élève à 4 857 milliers d'euros, dont 809 milliers d'euros au titre du forfait social au taux de 20 %.

#### Accord d'intéressement

La charge d'intéressement à la clôture de l'exercice s'élève à 10 310 milliers d'euros, dont 1 702 milliers d'euros au titre du forfait social au taux de 20 %.

### 6.3. Dotations, reprises d'exploitation et transfert de charges

En milliers d'euros	Note Annexe	Dotations		Reprises	
		2024	2023	2024	2023
<b>Amortissements</b>					
Immobilisations incorporelles	6.3.1.	5 205	5 285		
Immobilisations corporelles	6.3.1.	63 331	59 933		
Actifs coûts démantèlement	6.3.2.	4 546	1 763		
Charges à répartir					
<b>TOTAL des amortissements</b>		<b>73 082</b>	<b>66 981</b>		
<b>Dépréciations et provisions</b>					
Immobilisations incorporelles	6.3.3.			175	243
Immobilisations corporelles	6.3.3.	1 933	33 778	111 788	122 166
Immobilisations en-cours				87	29 262
Actifs coûts de démantèlement	6.3.3				
Actif circulant :					
- Stocks et en-cours		417	4 174	36 043	16 166
- Autres actifs		495			
<b>Total dépréciations et provisions</b>		<b>2 845</b>	<b>37 952</b>	<b>148 092</b>	<b>167 838</b>
<b>Total Provisions pour risques et charges</b>	6.3.4.	<b>105 612</b>	<b>277 794</b>	<b>238 851</b>	<b>258 700</b>
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS</b>		<b>181 540</b>	<b>382 726</b>	<b>386 942</b>	<b>426 537</b>

**6.3.1.** La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles correspond aux amortissements linéaires calculés selon la durée de vie économique ou les conditions probables d'utilisation des biens.

**6.3.2.** Les actifs de démantèlement sont amortis sur la même durée d'utilisation que les installations sous-jacentes (Voir note 2.1. Evaluation des actifs corporels et 2.7.2. Provisions pour opérations de fin de cycle).

**6.3.3.** Les reprises nettes de dépréciation des immobilisations pour 109 855 milliers d'euros comprennent a titre principal la reprise de dépréciation des installations de conversion pour 91 000 milliers d'euros (Voir note 5.2.1.).

**6.3.4.** Les reprises nettes de provisions pour risques et charges pour 133 239 milliers d'euros comprennent essentiellement :

- Une reprise nette sur les provisions de fin de cycle de 46 907 milliers d'euros qui se décompose :
  - Une reprise de 88 386 milliers d'euros au titre de l'exécution des travaux de fin de cycle part groupe ;
  - Une dotation nette de 41 479 milliers d'euros au titre de l'évolution des devis de démantèlement sur installations arrêtées.
- Une reprise nette sur pertes à terminaison de 84 716 milliers d'euros qui comprend :
  - Une dotation pour perte d'indexation des contrats d'emprunts matières pour 40 487 milliers d'euros ;
  - Une reprise nette sur contrats déficitaires pour 44 229 milliers d'euros ;
- Une dotation nette sur passifs sociaux de 7 763 milliers d'euros.
- Une reprise nette sur les provision pour travaux restants à effectuer de 7 075 milliers d'euros

## 6.4. Résultat financier

Le résultat net financier qui dégage une perte de 181 023 milliers d'euros, intègre les éléments ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Total dividendes sur titres de participations</b> (Cf. détail dans le tableau des filiales et participations)	<b>17 978</b>	<b>100 724</b>
<b>Dividendes actifs de couverture</b>	<b>6 677</b>	<b>6 730</b>
<b>Dotations / reprises</b>		
Dépréciations nettes titres de participations (1)	113	92
Désactualisation des provisions à long terme	-12 447	-16 925
Désactualisation des provisions pour retraites	-4 402	-4 572
Changement de taux sur provisions de fin de cycle	-21 672	-23 118
<b>Total Dotations / reprises</b>	<b>-38 408</b>	<b>-44 523</b>
<b>Charges nettes d'intérêts</b>		
Produits de taux des actifs de couverture des opérations de fin de cycle	8 755	5 458
Désactualisation nette des provisions de fin de cycle	-83 585	-82 161
Intérêts des emprunts	-72 148	-61 349
Intérêts sur avances clients	-3 669	-3 553
Charge nette de report déport sur instruments financiers	-14 690	-15 917
Autres (2)	-1 933	527
<b>Total charges nettes d'intérêts</b>	<b>-167 270</b>	<b>-156 994</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-181 023</b>	<b>-94 063</b>

## 6.5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel bénéficiaire de 19 116 milliers d'euros comprend :

- Les plus-values de cession nettes des actifs de couverture des opérations de fin de cycle pour 30 314 milliers d'euros ;
- Les dotations nettes aux amortissements dérogatoires pour 10 872 milliers d'euros.

## 6.6. Impôt sur les bénéfices

### • Impôts sur les sociétés exigibles

Orano CE fait partie du groupe fiscal intégré constitué en application des dispositions des articles 223A et suivants, du code général des impôts (C.G.I) par la société Orano SA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le résultat fiscal de l'exercice relevant de l'impôt sur les sociétés au taux normal est déficitaire 238 289 milliers d'euros. Les déficits reportables s'élèvent à de 1 078 503 milliers d'euros contre 840 214 milliers d'euros en 2023..

Le produit d'impôt constaté sur l'exercice d'un montant de 2 895 milliers d'euros concerne le crédit d'impôt recherche.

### • Situation fiscale latente

La société ne comptabilisant pas les impôts différés dans les comptes sociaux, une information est donnée sur les effets futurs de l'impôt sur les sociétés provenant de différences entre le régime fiscal et le traitement comptable des charges et produits.

<i>En milliers d'euros</i>	Note annexe	2024	2023
<b>Bases d'accroissement de la dette future d'impôt</b>			
Provisions réglementées		36 366	25 493
Subventions d'investissement		360	306
Ecart d'évaluation négatif des actifs financiers dédiés aux OFC			
Ecart de conversion actif	6.6.2.	66 948	107 435
Autres charges déduites d'avance			0
Plus value à long terme en sursis d'imposition			
<b>Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt</b>		<b>103 673</b>	<b>133 235</b>
<b>Total passif d'impôt futur (1)</b>		<b>26 774</b>	<b>34 408</b>
<b>Bases d'allègement de la dette future d'impôt</b>			
Amortissements des logiciels			
Pertes potentielles sur contrat à long terme		116 062	200 778
Provisions pour retraites et obligations similaires		111 464	99 308
Autres risques et charges provisionnés		52 877	26 939
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		430 685	540 801
Charges à payer		21 003	19 102
Ecart d'évaluation positifs des actifs financiers dédiés aux OFC		37 390	8 041
Ecart de conversion passif			
Autres produits taxés d'avance		14 080	14 861
Déficits reportables période d'intégration	6.6.	1 078 492	840 203
Déficits reportables hors période d'intégration		11	11
<b>Total bases allègement de la dette future d'impôt</b>		<b>1 862 063</b>	<b>1 750 044</b>
<b>Total actif d'impôt futur (1)</b>		<b>480 878</b>	<b>451 949</b>
<b>SITUATION FISCALE NETTE</b>		<b>-454 104</b>	<b>-417 541</b>
<i>(1) Taux d'impôt</i>		<i>25,83 %</i>	<i>25,83 %</i>
<i>Dont taux normal d'impôt sur les sociétés</i>		<i>25,00 %</i>	<i>25,00 %</i>
<i>Contribution sociale sur l'impôt</i>		<i>3,30 %</i>	<i>3,30 %</i>

**6.6.1.** Les écarts de conversion actifs concernent la réévaluation des dettes fournisseurs matières non couvertes par des instruments de couverture. La perte latente qui résulte de cet écart d'indexation pour 66 948 milliers d'euros fait l'objet d'une provision pour pertes à terminaison compte tenu du caractère d'exploitation de l'opération.

## **7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### **7.1. Administration de la société**

#### **7.1.1. Présidence**

Depuis le 15 novembre 2023, Monsieur Nicolas MAES exerce les fonctions de Président de la Société, et ce, jusqu'à la décision de l'associé unique appelé à statuer en 2027, sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2026.

Monsieur Nicolas MAES ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat de Président de la Société.

#### **7.1.2. Direction Générale et Direction Générale Déléguée**

Depuis le 2 mai 2023, Monsieur François LURIN exerce la fonction de Directeur Général de la Société, et ce, jusqu'à la décision de l'associé unique appelé à statuer en 2028, sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2027. En effet, il a été renouvelé pour 4 ans, le 2 avril 2024.

Monsieur François LURIN ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat de Directeur Général de la Société.

Depuis le 1er juin 2023, Monsieur Emmanuel DIERS exerce la fonction de Directeur Général Délégué de la Société en remplacement de Monsieur Eric DELAUNAY démissionnaire, et ce, jusqu'à la décision de l'associé unique appelé à statuer en 2028, sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2027. En effet, il a été renouvelé pour 4 ans le 2 avril 2024.

Monsieur Emmanuel DIERS ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat de Directeur Général Délégué de la Société.

### **7.2. Parties liées**

La société entretient des relations significatives avec les entreprises contrôlées par l'Etat français, et notamment :

- Les transactions avec le CEA concernent la réalisation de travaux de démantèlement des installations nucléaires du CEA ;
- Les transactions avec EDF portent sur les prestations de services de conversion et d'enrichissement ;
- Les transactions avec l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) concernent la gestion, l'exploitation et la surveillance des centres de stockage de déchets radioactifs de faible et moyenne activités sur les centres de l'ANDRA de la Manche et de l'Aube.

### 7.3. Instruments financiers et exposition aux risques de marché

Les risques de change et de taux induits par l'activité industrielle et commerciale d'ORANO CHIMIE ENRICHISSEMENT sont gérés selon les principes décrits ci-après :

- Objectifs généraux et gestion du risque de contrepartie :

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de cours de change. Ces instruments sont généralement qualifiés de couvertures d'actifs, de passifs ou d'engagements spécifiques.

La Société gère le risque de contrepartie associé à ces instruments au moyen d'une centralisation des engagements et de procédures ORANO spécifiant par nature les limites et qualités de contrepartie.

- Gestion du risque de change :

La Société utilise les achats et ventes à terme de devises et autres produits dérivés pour couvrir les risques transactionnels issus de créances, de dettes et d'engagements fermes hors bilan (commandes clients ou fournisseurs) ou de flux hautement probables (budgets d'achats ou de ventes). Ces derniers sont couverts dès leur naissance. Certaines expositions sont identifiées à l'aide d'un budget annuel ou pluriannuel et sont couvertes en pourcentage du budget.

Au 31 décembre 2024, les positions sont les suivantes (en milliers d'euros) :

(Montants notionnels en milliers d'euros par date de maturité au 31 décembre 2024)	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans	Total	Valeur de marché	Cours moyen
Contrats à terme de devises USD/EUR	291 847	236 789	282 992	131 870	35 615	0	979 113	-38 330	-1,12
<b>Total</b>	<b>252 539</b>	<b>221 719</b>	<b>214 480</b>	<b>182 805</b>	<b>28 959</b>	<b>0</b>	<b>900 503</b>	<b>13 264</b>	

## 7.4. Engagements hors bilan

<i>en milliers d'euros</i>	Note annexe	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<b>Engagements donnés</b>					
Garanties de soumission					
Garanties de bonne exécution ou de bonne fin					
Garanties de restitution d'acomptes					
Garanties de dispense de retenues de garantie					
Garanties de "garantie après-vente"					
Garanties douanières					
Garanties environnementales		65 943		65 943	
Autres engagements liés à l'exploitation		4 231		2 231	2 000
<b>Total des engagements liés à l'exploitation</b>		<b>70 174</b>		<b>68 174</b>	<b>2 000</b>
<b>Engagements liés au financement</b>					
Lettres de confort accordées					
Garanties et cautionnements accordés					
Nantissements accordés					
Hypothèques accordées					
Autres garanties de financement					
<b>Total des engagements liés au financement</b>					
<b>Autres engagements donnés</b>					
Garanties de passif accordées					
Garanties de loyers accordés					
Autres engagements donnés					
<b>Total des autres engagements donnés</b>					
<b>I. Total engagements donnés</b>		<b>70 174</b>		<b>68 174</b>	<b>2 000</b>
<b>Engagements reçus</b>					
Garanties de marché reçues		3 423	3 423		
Garanties de passif reçues					
Autres engagements reçus		2 179	2 179		
<b>II. Total engagements reçus</b>		<b>5 602</b>	<b>5 602</b>		
<b>Engagements réciproques</b>					
Commandes d'investissements		83 131	17 693	65 438	
Lignes de crédits autorisées non utilisées					
Loyers futurs minimaux de location simple		1 483	1 154	329	
Autres engagements réciproques					
<b>III. Total engagements réciproques</b>		<b>84 614</b>	<b>18 847</b>	<b>65 767</b>	
<b>Autres engagements financiers</b>					
Responsabilités d'associés dans les sociétés de personnes					
<b>IV. Autres engagements financiers</b>					

## 7.5. Tableau des filiales et participations (Code commerce Art. L233-15)

*en milliers d'euros*

	Quote-part du capital détenu en %	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Valeur comptable des titres détenus		Prêt et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffres d'affaires H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
<b>A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations (dont la valeur d'inventaire nette excède 1 % du capital de la société)</b>										
<b>1 - Filiales (plus de 50% de capital détenu)</b>										
<b>Orano 15</b> 125 AVENUE DE PARIS 92320 CHATILLON	100	35	35	35	35			0	0	
<b>Laboratoire d'étalons d'activité (LEA)</b> 125 AVENUE DE PARIS 92320 CHATILLON	100	250	430	219	219			8 078	1 295	
<b>SET holding</b> 125 AVENUE DE PARIS 92320 CHATILLON	95	440 088	1 045	991 885	991 885				99 958	17 978
<b>SOFIDIF</b> 125 AVENUE DE PARIS 92320 CHATILLON	60	20 969	-15 977	12 577	3 108				188	
<b>2 - Participations (de 10% à 50% du capital détenu)</b>										
<b>ETC (JV)</b> UNIT 6 SOUTH CAPENHURST TECHNOLOGY PARK CH16EH CAPENHURST CHESTER ROYAUME UNIT	50	65 826	22 187	199 570	199 570			178 306	6 641	0